



## Directive 304 (1970)<sup>1</sup>

# Relations entre le Conseil de l'Europe et l'Amérique latine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Charge sa commission des questions politiques et ses autres commissions compétentes d'étudier les conditions préalables à l'implantation en Amérique latine d'une Université Europe-Amérique latine qui réponde au souhait exprimé par des parlementaires latino-américains et, pour commencer, de prévoir des dotations européennes pour des maîtrises de conférences afférentes à des études européennes dans les universités latino-américaines et des bourses permettant à des étudiants latino-américains de perfectionner leur formation universitaire dans des universités européennes ;
2. Charge le Bureau de l'Assemblée, responsable du maintien des relations entre le Conseil de l'Europe et le Parlement latino-américain, d'organiser à l'occasion d'une Table ronde préparatoire au prochain débat sur l'aide au développement, ou à toute autre occasion qu'il lui appartient de promouvoir, une rencontre avec les responsables des instances du Parlement latino-américain où seraient étudiés les thèmes et les méthodes propres à assurer la coopération effective entre les pays membres du Conseil de l'Europe et les pays et organismes d'intégration de l'Amérique latine.

---

1. 2e séance 18 avril 1970

